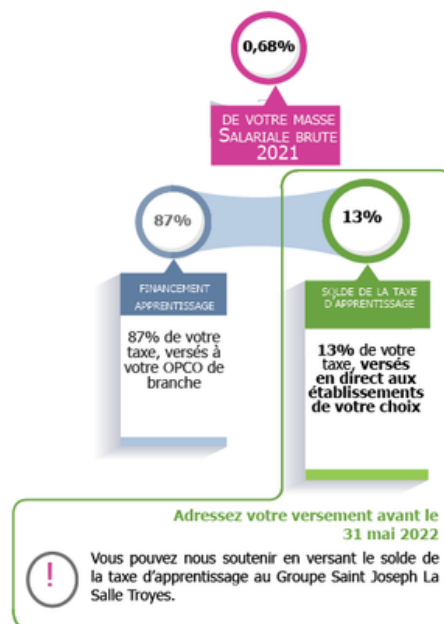


BORDEREAU DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur **0,68%** de votre masse salariale, **13%** de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.
(Article L6241-4 du Code du Travail)

Vous devez ainsi verser votre Taxe d'Apprentissage directement à un établissement de formation **avant le 31 mai 2022**.

Ayez le bon réflexe : versez ces 13% directement au Groupe Saint Joseph La Salle Troyes !



Montant à verser directement au Groupe Saint Joseph La Salle Troyes

Montant versé :

Virement IBAN : **FR85 3000 2087 0000 0079 7170 T50**
BIC : **CRLYFRPP**

Titulaire du compte : Groupe Saint Joseph La Salle

Chèque n°

à l'ordre de Groupe Saint Joseph La Salle

Code UAI 0101015Z (Lycée professionnel)
0100059K (Lycée technologique et Enseignement Supérieur)

Référence à mentionner dans le libellé du versement
OU
au dos du chèque
TA2022 + SIREN

Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise :
Raison sociale si différente :
Numéro SIRET :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Téléphone :
Nom du contact TA :
Fonction :
E-mail :

Reçu libératoire

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre **reçu fiscal libératoire**.
Vous souhaitez recevoir ce reçu libératoire :
par courrier
par mail

Bordereau à retourner à
(quel que soit le mode de versement)

Groupe Saint Joseph
La Salle Troyes
Service comptabilité / TA 2022
21 rue du Cloître Saint Etienne
10000 TROYES
taxe@lasalle-troyes.fr

ou à renseigner en ligne en suivant le lien suivant :

<https://lasalle-troyes.fr/taxe-dapprentissage>

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :

Christelle ROMERO

Responsable Administrative et Financière
au 03.25.72.15.41 ou au 07.69.65.04.12

Mélanie SALELLES

Chargée d'Affaires et des Relations Entreprises
au 03.25.80.04.44 ou au 07.88.24.48.31